

Comprendre pour agir

La crise financière et boursière a éclaté à la fin de l'été dernier : faillite de fleurons de l'activité bancaire aux USA, plongée des grands indicateurs boursiers au niveau mondial, menace d'un "jeudi noir" à "Wall Street" comme en 1929.

Tout cela résultait, nous expliquait-on, de la désastreuse politique des "subprimes" tout en nous rassurant sur l'état de la France dont les banques étaient censées pratiquer des modalités de crédit plus vertueuses.

Mais il n'a guère fallu plus d'un mois pour que la réalité de cette crise apparaisse dans toute son ampleur et sa malfaisance. Toutes les économies sont touchées, celles de la France et des autres pays européens, celles des pays émergents et, encore plus, celles des pays où sévit une extrême pauvreté, notamment en Afrique.

A l'inverse du discours sur la vertu des banques françaises, il a fallu reconnaître qu'elles aussi avaient eu des pratiques inavouables, qu'elles avaient joué et perdu des sommes inimaginables et pas seulement du fait de quelques traders.

Ainsi Natixis et les Banques Populaires, parmi d'autres, ont dû être renflouées par l'Etat, ce qui était nécessaire sauf à aggraver les difficultés des petites et moyennes entreprises et des particuliers, mais qui aurait dû s'accompagner d'exigences fortes de la part de l'Etat sur l'utilisation et le remboursement des sommes avancées de nature à remettre en cause ce qui relève d'un système et non de quelques excès.

Nicolas Sarkozy vilipendé, à juste titre, les paradis fiscaux mais s'en tient à la déclamation sans l'ombre d'une perspective d'action, y compris en tant que président du Conseil Européen. Il n'émet pas le moindre doute sur la capacité des banques à rembourser les sommes prêtées par l'Etat, assurant que celui-ci rentrera dans ses fonds et fera même des bénéfices !

Il y a encore seulement quelques mois, on nous rebattait les oreilles avec la dette publique, son montant qui grevait l'avenir de la société et particulièrement celui des jeunes générations. Or tous les milliards injectés dans ce système qui a failli n'ont pas été soudainement découverts dans un trésor public qui dormait jusqu'alors : il s'agit d'une masse de "capital fictif" que l'Etat a dû emprunter.

Or les dettes d'Etat, ce sont toujours les contribuables qui en font les frais, exceptés ceux, évidemment, que protège leur "bouclier fiscal".

Ce que les gouvernements et le nôtre en particulier, ne prennent pas en compte, est "le fait que c'est globalement le mode économique-financier de croissance qui s'est imposé depuis 25 ans à partir des Etats-Unis qui est en crise. C'est celui-ci qu'il faut mettre en cause en mesurant la place nouvelle à accorder au travail, à l'environnement et aux activités productives.

Le "retour au réel" passe par la reconnaissance de ces trois priorités" (1).

EDITO

Cette financiarisation de l'économie conduit à la destruction de l'emploi, donc à la hausse du chômage, à la baisse du pouvoir d'achat des salaires et des retraites, à la précarisation et à la plongée dans la pauvreté de nombre de salariés actifs ou retraités.

La CGT avance des propositions pour juguler ces conséquences dramatiques de la crise tout en enclanchant une nouvelle logique économique et industrielle.

"Ce sont notamment (2) :

- la mise en place d'un droit de veto suspensif des CE (3) sur les plans de licenciement,
- la création d'un pôle financier public,
- la révision générale des aides aux entreprises au bénéfice de l'emploi et du développement industriel,
- la mise en place d'un impôt progressif et modulable suivant l'usage des bénéfices afin de limiter les ponctions excessives des actionnaires".

A nous de les faire connaître aux retraités, de les convaincre de la nécessité de poursuivre et développer l'action pour les promouvoir, ce sera la meilleure façon de nous souhaiter une bonne année 2009 !

(1) Déclaration de J.-C. Le Duigou et Nasser Mansouri-Guilani du 5/11/08. (2) Déclaration de la CGT du 20/11/08 (3) Comité d'entreprise.

► Par **Françoise RAFFINI**
Secrétaire générale de l'UFR

Retraités

L'IRCANTEC victime de l'équité ?

L'équité est une notion utilisée fréquemment par le gouvernement qui tente de gagner la confiance en appliquant par ci et par là des pansements.

C'est un sentiment de justice naturelle et spontanée fondée sur la reconnaissance des droits de chacun sans qu'elle soit nécessairement inspirée par les lois en vigueur. En matière sociale, c'est une juste mesure, un équilibre qui permet de rendre acceptable une forme d'inégalité lorsque l'égalité ne serait pas acceptable. Le niveau de richesse des gens a une influence sur la perception qu'ils ont de l'équité.

On parlera d'**équité positive** lorsque les mesures prises apportent des avantages et d'**équité**

négative lorsqu'elle entraîne des dispositions néfastes pour tous.

Nous ne reviendrons pas sur l'ensemble des reculs apportés par le décret et arrêté du 24 septembre 2008 car la presse de la CGT (FERC, UGFF, NVO, Le Peuple ...) en a abondamment parlé. Nous avons essayé de comprendre pourquoi et comment nous en sommes arrivés à cette situation.

L'IRCANTEC, ce régime complémentaire de la sécurité sociale pour les non-titulaires de la Fonction publique est un régime qui peut être comparé au régime du secteur privé (SS + ARRCO + AGIRC) mais étant un régime public, le régime des fonctionnaires aurait pu servir de modèle lors de la création de l'IRCANTEC en 1970 or, la réalité a

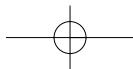
été l'application de l'**équité négative** (voir ci-dessous) favorisée par les caractéristiques particulières de ce régime (régime réglementaire relevant de la tutelle étatique et dépendant de la politique appliquée en matière d'emplois publics comme par exemple la titularisation des EPST en 1984 ou actuellement le remplacement de fonctionnaires partant en retraite par des CDD non titulaires).



	AVTS (Sécu)	ARRCO AGIRC	IRCANTEC	Pensions civiles
Rendement <small>valeur du point prix achat point</small>		11% en 1978 9% en 1996 7% en 2000	12.1% avant 2009 11.4% en 2009 7.75% en 2017	
Taux d'appel		117% avant 1994 121% en 1994 125% en 1995	60% 1972 à 1987 100% en 1988 125% depuis 1992	
Indexation	Indice des prix	avant 1986 : salaire depuis 1986 : prix	avant 2004 : indice 200 de la FP depuis 2004 : prix	avant 2004 : indice FP depuis 2004 : prix
Bonification enfants	2 ans par enfant	néant	1 an par enfant puis congé parental en 1995	Enfant né avant 2004 : bonification d'un an (interruption activité 2 mois) Enfant né après 2004 : majoration de 2 trimestres de la durée d'assurance.
Reversion âge montant	55 ans 54% conditions de ressources	60 ans AGIRC 55 ans ARRCO 60%	veuve : 50 ans veuf : 60 ans 50% limitation à 26 000 points veuf	veuve : sans condition veuf : 60 ans 50%

Nous assistons à une **dramatisation artificielle**. Le recul préconisé de 28% des futurs droits est avant tout **idéologique** sans raisons d'**ordre financier** car l'IRCANTEC est un régime très **excédentaire**. Cette dégradation est inacceptable, aussi l'UGFF a mis sur son site (www.ugff.cgt.fr) une pétition "**non à la baisse des pensions**".

Signer cette pétition, c'est défendre l'ensemble des retraités.



Place des retraités dans le syndicat

L'allongement de la durée de la vie est un atout formidable tant pour la population concernée que pour la société elle-même. La place, le rôle et la situation des retraités dans la société sont un réel enjeu. Cet enjeu nous le retrouvons au sein du syndicalisme.

Le syndicat doit prendre en compte le salarié dans les diverses situations de sa vie : activité, retraite, voire chômage.

Bernard Thibault déclarait au 48^e congrès confédéral :

" l'objectif fondamental de la CGT c'est de travailler à la cohésion et à la convergence revendicative de l'ensemble des salariés et ceci, qu'ils soient en activité, privés d'emploi ou retraités".

Tout dans la situation actuelle désigne les retraités comme une force. Notre syndicat doit prendre en compte cette réalité nouvelle et donner sa place, toute sa place, mais rien que sa place, et ceci à la hauteur de sa représentativité, à cette catégorie de salariés que sont les retraités syndiqués de l'AFPA. Syndiqués à part entière ils doivent être représentés, dans les instances, en fonction de ce qu'ils représentent et ceci dans toutes les instances du syndicat. Nous ne ferions que nous conformer à ce qui existe déjà dans notre fédération, la FERC, où un retraité siège au Bureau fédéral et trois à la Commission exécutive. Le Conseil national fédéral compte trois membres de droit et un(e) délégué(e) de droit. Autant les retraités ne doivent pas devenir la force prépondérante du syndicat, l'objectif étant au contraire de rajeunir les cadres, autant nous devons au sein des instances leur laisser la place qui leur revient.

Les retraités de l'AFPA sont intervenus dans le congrès de leur syndicat (novembre 2008).

Voici un extrait de leur intervention : *" Il faut savoir que 7 camarades sur 10 partant en retraite quittent le syndicat, se retrouvent isolés et manquent cruellement à l'organisation.*

Le départ en retraite constitue le plus souvent une cassure avec la vie active qui entraîne la rupture syndicale en même temps que la rupture avec la vie professionnelle. Cette cassure peut être subie ou voulue, mais dans les deux cas, le lien se coupe avec les actifs, et, par voie de conséquence, avec les camarades syndiqués "

" A l'AFPA, les retraités représentent 150 adhérents répartis en sections régionales. On ne peut pas se glorifier de ce résultat, trop de régions ont laissé partir des camarades sans leur proposer de rester syndiqué. Comment peut-on alors se plaindre de voir nos effectifs se réduire ? Comment peut-on expliquer cette diminution par le départ en retraite de camarades, comme on peut le voir lors des comptes-rendus d'AG régionales. La diminution de nos forces syndicales ne doit pas être une fatalité. "

" Eviter la rupture syndicale au moment de la retraite, c'est avant tout de la responsabilité des syndiqués actifs. "

▶ Par Jean-Paul AUGIRON
Membre de la CE de l'UFR

Notre camarade Albert Nallet vient de recevoir le prix littéraire " Rouget de Lisle " pour son livre " On n'efface pas la vérité - Guerre d'Algérie " (*)

Ce premier prix de l'Association Jurassienne des Auteurs (AJA), dont l'objectif est la promotion de l'écriture et de la lecture, lui a été attribué par son comité de lecture le 26 octobre 2008 au Salon du livre de Lons-le-Saunier.

Né il y a 4 ans, ce prix récompense un travail de mémoire et de témoignages, objet de cet ouvrage, qui retrace la participation imposée de l'auteur à une guerre à laquelle il n'adhérait pas, comme ce fut le cas pour la plupart des appelés du contingent. Le fruit d'un engagement très fort en faveur de la paix et d'un journal tenu durant les 699 jours passés en Grande Kabylie à la suite d'une tragique embuscade où il fut témoin de la mort de plusieurs camarades et où il réalisa qu'il aurait pu perdre la vie pour rien.

Pratiquement toutes les familles françaises furent concernées par cette vraie guerre et non pas par de simples " opérations de maintien de l'ordre " avec son cortège d'exactions en tout genre (assassinats, destructions, napalm, vols, viols... et surtout la pratique de la torture érigée en institution).

Dans l'obtention de ce premier prix, il faut voir le cheminement, certes très lent, mais néanmoins réel, de cette histoire trop longtemps occultée (reconnaissance officielle du terme de guerre seulement en 1999). Il ne s'agit en aucun cas de " repentance ", terme si cher au Président de la République, mais de la construction d'un réel rapprochement, d'une réelle amitié entre les peuples algérien et français et, au-delà, de tous les peuples pour aboutir enfin à la condamnation des " méfaits " de la colonisation et l'éradication de toutes les guerres.

Françoise RAFFINI

(*) On n'efface pas la vérité, Guerre d'Algérie - Grande Kabylie, Editions ALEAS, 16 euros.
A commander à l'auteur : 04 74 98 17 87
albert.nallet@orange.fr

